

## **BILAN DES ACTIONS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**

Du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015

### **NOTE**

Ce bilan rend compte des actions réalisées par le ministère des Transports du Québec dans le cadre du sixième Plan d'action à l'égard des personnes handicapées déposé à l'Office des personnes handicapées du Québec au mois de septembre 2012. Ces actions visent à diminuer les obstacles rencontrés par ces personnes et à atténuer les lacunes qui en découlent.

Cette publication a été réalisée par la Direction du transport terrestre des personnes et éditée par la Direction des communications du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Le contenu de cette publication se trouve sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : [www.transports.gouv.qc.ca](http://www.transports.gouv.qc.ca).

Pour obtenir des renseignements, on peut :

- composer le 511
- consulter le site Web du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports au [www.transports.gouv.qc.ca](http://www.transports.gouv.qc.ca)
- écrire à l'adresse suivante : Direction des communications  
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports  
700, boul. René-Lévesque Est, 27<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5H1

© Gouvernement du Québec, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, 2016

ISBN 978-2-550-76223-2 (PDF)

Dépôt légal – 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. Reproduction à des fins commerciales par quelque procédé que ce soit et traduction, même partielles, interdites sans l'autorisation écrite des Publications du Québec.

## Actions du MTQ liées à sa mission

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2014-2015
1. Services de transport adapté	A1	a) Appliquer le Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées (PAGTAPH).	Pourcentage d'augmentation du taux d'achalandage.	DT	<p>Selon les chiffres préliminaires, les données d'achalandage de 2014 affichent une augmentation jusqu'à 7 % par rapport à 2013, à l'exception de la Direction du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, qui est en diminution de 0,77 %.</p> <p>Le programme d'aide a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2015.</p>
		b) Intégrer le transport adapté dans la Politique québécoise de la mobilité durable et réviser le programme d'aide.	Politique et nouveaux programmes.	DTTP	La Stratégie nationale de mobilité durable du Québec est en suspens. Toutefois, un montant de 89 M\$ a été approuvé pour le Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées (PAGTAPH).
		c) Bonifier l'offre de service en transport adapté.	Augmentation des heures de service.	DT	<p>De façon générale, les autorités organisatrices de transport (AOT) ont maintenu leur nombre d'heures de service.</p> <p>Toutefois, la Société de transport de Laval (STL) a augmenté de 34 % son offre de service. Aussi, à Grande-Vallée, l'organisme a augmenté ses heures de service de 13 %.</p> <p>La Société de transport de l'Outaouais (STO) a diminué de cinq heures ses heures de service en 2014. L'étendue du territoire offrant le service a toutefois augmenté.</p> <p>La MRC des Laurentides a diminué ses heures de 7 %.</p>
		d) Optimiser les services de transport adapté régionaux.	Ententes conclues et services offerts.	DTTP et DGT	<p>De façon générale, les services de transport adapté régionaux ont été maintenus.</p> <p>Le projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur le</p>

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2014-2015
					<p>territoire de la Communauté métropolitaine de Québec a été reconduit pour 2015. Le MTQ finance une partie de ce projet pilote.</p> <p>La MRC des Collines, regroupant sept municipalités, (avec sa déclaration de compétences en Transport adapté) est maintenant responsable de la gestion du transport adapté sur son territoire. Auparavant, le service était fractionné et offert par plusieurs organismes, et deux municipalités n'avaient pas de service de transport adapté organisé.</p> <p>Sur le territoire de la Direction de l'Abitibi-Témiscamingue, le service est offert sur demande sur le réseau interurbain.</p>
		e) Terminer l'analyse des résultats du sondage effectué sur les besoins et la satisfaction de la clientèle en transport adapté.	Dépôt du rapport.	DTTP	L'analyse est terminée et le document a été déposé sur le site Web du MTQ le 20 avril 2015.
<b>2. Transport par taxi</b>	A2	Appliquer et publiciser le volet taxi du Programme de subventions à l'adaptation des taxis et des autocars interurbains pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant.	Nombre de subventions accordées pour véhicules accessibles.	DGT et DTTP	<p>Pour l'année 2014-2015, 75 subventions ont été accordées pour l'adaptation des véhicules taxis.</p> <p>À noter que le programme d'adaptation des taxis se terminait le 31 décembre 2014 et qu'un nouveau programme a été adopté en octobre 2015.</p>
<b>3. Transport par autocar</b>	A3	Appliquer le volet autocar du Programme de subventions à l'adaptation des taxis et des autocars interurbains pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant.	<p>Augmentation du nombre de circuits accessibles.</p> <p>Adaptations réalisées.</p>	DTTP (autocars)	Aucun autocar n'a été subventionné pour l'année 2014-2015.
<b>4. Transport par autobus urbain</b>	A4	a) Soutenir les autorités organisatrices de transport dans l'élaboration de leur plan de développement.	Nombre de plans de développement déposés.	DGT et DTTP	Entre le 1 <sup>er</sup> avril 2014 et le 31 mars 2015, deux AOT ont déposé un plan de développement, dont un a été approuvé par le ministre des Transports.

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2014-2015
			Augmentation du nombre de circuits universellement accessibles.		Au total, depuis 2011, 30 AOT ont déposé un plan de développement visant à rendre le transport en commun régulier accessible aux personnes handicapées. De ceux-ci, 28 ont été approuvés par le ministre des Transports, lesquels couvrent un territoire habité par 90 % de la population. Il ressort de ces plans une augmentation du nombre de circuits, de métros et d'autobus universellement accessibles.
		b) Promouvoir la mise en place des mesures de l'article 3.2.12 des modalités d'application du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes.	Nombre de circuits et de réseaux ordinaires de transport en commun accessibles.	DGT et DTTP	<p>En Outaouais, on dénombre cinq lignes accessibles aux fauteuils roulants (31, 32, 36, 37 et 38) dans le réseau régulier de la Société de transport de l'Outaouais (STO). Et l'ensemble des 10 stations de Rapibus sont accessibles aux fauteuils roulants et les lignes 20, 68, 100, 200, 300, 400, 800 et 810 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, soit à l'aide d'une rampe d'accès ou du système de plancher abaissable sur demande (APS).</p> <p>À Longueuil, 5 circuits sont accessibles (lignes 4, 6, 74 et 106).</p> <p>À Montréal, l'ensemble des véhicules sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant, à l'exception de ceux qui desservent les navettes Or et la ligne 212. Sur l'ensemble du parc d'autobus de la Société de transport de Montréal (STM), 55 % ont la rampe repliable installée à la porte avant et 45 % sont équipés de la rampe arrière télescopique. Par ailleurs, 89 % des 8 988 arrêts sont accessibles autant par l'une ou l'autre des catégories d'autobus munis d'une plate-forme.</p> <p>Dans l'Ouest-de-la-Montérégie, 9 circuits sont accessibles.</p> <p>Dans la région des Laurentides-Lanaudière, 1 circuit est accessible.</p> <p>À Québec, 5 circuits sont accessibles (21, 800, 801, 802, et 803). Ces parcours sont utilisés par près de 40 % de la clientèle du Réseau de transport de la Capitale (RTC).</p>

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2014-2015
					<p>À Laval, 3 circuits sont accessibles (60, 39, 20).</p> <p>En Estrie, la Société de transport de Sherbrooke (STS) utilise les rampes au besoin pour les personnes âgées, les fauteuils roulants, les quadripoteurs, les triporteur ou les marchettes.</p>
		c) Soutenir financièrement les AOT pour la mise en place de mesures pour les personnes à mobilité réduite dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes.	Nombre d'AOT utilisant les plates-formes d'accès des autobus à plancher surbaissé.	DGT et DTTP	La majorité des sociétés de transport en commun et deux conseils intermunicipaux de transport et certains AOT (1 organisme municipal et intermunicipal de transport et 2 corporations intermunicipales de transport) déploient actuellement les plates-formes d'accès des autobus à plancher surbaissé sur demande. La fréquence d'utilisation de celles-ci dépend donc des besoins exprimés.
<b>5. Transport par métro et train de banlieue</b>	A5	Collaborer avec les AOT pour améliorer l'accessibilité des systèmes ordinaires de transport guidé, soit le métro (STM) et les trains de banlieue (AMT).	<p>Nombre de rencontres avec les partenaires.</p> <p>Nombre de stations de métro accessibles.</p> <p>Nombre de gares et de trains accessibles.</p>	DGT et DTTP	<p>En 2014-2015, le MTQ a participé à deux rencontres de la Table métropolitaine sur l'accessibilité universelle organisées par l'AMT.</p> <p>Une rencontre du Comité consultatif sur l'accessibilité du métro de Montréal a eu lieu en septembre 2014.</p> <p>Au total, 9 stations sont accessibles, soit les stations Montmorency, de la Concorde, Cartier, Jean-Talon, Berri-UQUAM, Champ-de-Mars, Lionel-Groulx, Henri-Bourassa et Côte-Vertu. Ces stations sont accessibles au niveau de la rue pour les personnes en fauteuil roulant. Une dixième station, soit la station Bonaventure, est accessible seulement au niveau du quai. Les stations Jean-Talon et Champ-de-Mars ont été rendues accessibles dans la dernière année.</p>

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2014-2015
					<p>5 gares sont accessibles, soit les gares de Mascouche, Terrebonne, Repentigny, la Gare Centrale et Pierrefonds-Roxboro. L'embarquement pour les quatre premières se fait de plain-pied, tandis que la dernière est munie d'une rampe d'accès.</p> <p>Sur 264 voitures de trains de banlieue, 242 sont accessibles.</p>
<b>6. Formation et réglementation en transport terrestre</b>	A6	a) S'assurer de l'élaboration d'une formation pour les chauffeurs de minibus adaptés et de taxis accessibles.	Matériel de formation élaboré.	DTTP	Le matériel de formation a fait l'objet d'une révision par le MTQ. Les modalités d'implantation sont en cours d'élaboration.
		b) S'assurer de l'application de la Loi favorisant la sécurité en matière de transport scolaire et un meilleur encadrement du courtage en services de camionnage en vrac ayant rendu obligatoire la formation des chauffeurs de véhicules affectés au transport des élèves.	<p>Nombre de chauffeurs formés par secteur.</p> <p>Mesures prises.</p>	DTTP	Un total de 906 conducteurs ont suivi la formation des chauffeurs de véhicules affectés au transport des élèves (berline) pour la période 2014-2015.
		c) Déposer le nouveau Règlement sur les véhicules routiers adaptés au transport des personnes handicapées.	Règlement en vigueur.	DTTP	Le projet de règlement a été rédigé par la Direction des affaires juridiques du MTQ. L'analyse d'impact réglementaire est en cours de rédaction.
<b>7. Autres mesures en transport terrestre</b>	A7	a) Participer aux travaux de l'OPHQ en vue d'instaurer une carte d'accompagnement universelle pour les personnes handicapées.	Nombre de rencontres et travaux effectués.	DTTP	Aucune rencontre à cet effet n'a été tenue dans la dernière année. L'OPHQ étant responsable de ce dossier, le MTQ pourra l'accompagner.

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2014-2015
		b) Soutenir financièrement l'Association des propriétaires d'autobus du Québec pour la délivrance de leur carte d'accompagnement jusqu'à la mise en place d'une carte d'accompagnement universelle.	Soutien financier accordé.	DTTP	Le MTQ a accordé une aide financière de 5 000 \$ à la Fédération des transporteurs par autobus, auparavant l'Association des propriétaires d'autobus du Québec.
		c) Collaborer avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et l'OPHQ afin d'élaborer un guide de parcours sans obstacle pour les partenaires.	Activités réalisées.	DTTP	Le groupe de travail intersectoriel du guide de pratique sur la notion des parcours sans obstacle a terminé ses travaux. Les travaux du comité ont été acheminés à l'OPHQ.
8. Transport ferroviaire	A8	a) Aménager de façon sécuritaire les passages à niveau.	Nombre de passages à niveau considérés comme problématiques et description des aménagements réalisés.	DTMAF (STF)	<p>Pour l'année 2014-2015, des sommes ont été investies dans des travaux d'entretien et d'amélioration de la sécurité aux passages à niveau, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 M\$ pour les passages à niveau sur des routes sous la responsabilité du MTQ;</li> <li>• 1,7 M\$ dans le cadre du Programme d'aide aux passages à niveau municipaux.</li> </ul> <p>Le MTQ collabore avec différentes compagnies afin d'assurer l'accessibilité et le confort des personnes handicapées à bord des trains (rampe d'accès mobile, toilettes, tables sans siège pour laisser place aux fauteuils roulants). Toutefois, aucune intervention en lien avec l'accessibilité n'a été réalisée en 2014-2015.</p>
		b) Évaluer la durabilité du caoutchouc de l'ornière rétractable expérimentée depuis 2009.	Résultats obtenus.	DTMAF (STF)	<p>Le suivi du projet pilote au passage à niveau du chemin Riverside en Outaouais a été suspendu, puisque la circulation ferroviaire est interrompue à cet endroit depuis 2011.</p> <p>Le projet n'a pas été relancé considérant que les normes de conception</p>



Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2014-2015
					actuelles pour les passages à niveau prennent déjà en considération les personnes handicapées. De plus, la durabilité du caoutchouc pour les ornières a déjà été démontrée au point de devenir la référence dans l'industrie ferroviaire pour les passages à niveau publics.
		c) Mener des projets pilotes pour expérimenter les matériaux susceptibles d'améliorer la sécurité des passages à niveau.	Réalisation d'un projet pilote dont la mise en œuvre avait été prévue pour 2011-2012.	DTMAF (STF)	Aucun projet de ce type n'a été réalisé.
9. Transport maritime	A9	a) Analyser et diffuser les résultats de l'étude effectuée par Kéroul concernant le niveau d'accessibilité des bateaux et des installations d'embarquement/débarquement des croisiéristes handicapés.	Résultats publiés.	DTMAF (STMMVSL)	Action réalisée. Le bilan de l'étude a été diffusé sur le site Web de Kéroul et dans sa revue <i>Le Baladeur</i> de l'été 2012, toujours disponible sur le site de Kéroul.
		b) Accompagner les différents organismes intéressés afin d'adapter les infrastructures et l'accès aux bateaux de croisière ou d'excursion.	Description de l'aide apportée.  Mesures prises ou envisagées.	DTMAF (STMMVSL)	Aucune demande n'a été reçue par le Service du transport maritime et de la mise en valeur du Saint-Laurent (STMMVSL) concernant l'adaptation des infrastructures et des accès aux bateaux de croisière ou d'excursion.
9.5	A9.5	a) Produire un document sur les lois et règlements du gouvernement fédéral établissant les obligations des transporteurs aériens vis-à-vis des personnes handicapées.	Livraison du document.	STA DTMAF	Production d'un document pour référence interne contenant de l'information de base en matière d'obligations légales des transporteurs aériens en regard des personnes handicapées.

La numérotation et les titres des secteurs d'activités font référence à ceux évoqués dans le Plan triennal d'action à l'égard des personnes handicapées 2012-2015.

## Actions du MTQ se rapportant aux services à la population de même qu'aux relations avec ses partenaires

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2014-2015
10. Sécurité	A1	a) Poursuivre la mise en place du projet pilote sur les aides à la mobilité motorisée (AMM) dans certaines municipalités.	Diffusion des rapports d'étape sur les données obtenues.  Prépublication du projet pilote relatif aux AMM.	DST	Le projet pilote relatif aux aides à la mobilité motorisée (AMM) a été préparé et approuvé par le ministre des Transports pour publication dans la <i>Gazette officielle du Québec</i> en 2015-2016.  Il n'y a pas eu de dépôt de rapport d'étape. Le deuxième volet de l'étude sur le comportement des usagers des AMM est prévu pour l'automne 2015.
		b) Étudier particulièrement la sécurité des déplacements des personnes handicapées lors de la réalisation d'audits de sécurité.	Nombre d'audits et de diagnostics effectués.	DST	12 audits ont été réalisés, desquels découlent des recommandations relevant des directions territoriales ou des mandataires du MTQ.  20 MRC se sont vu octroyer une aide financière pour procéder à la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action de sécurité routière sur le réseau municipal. Les organismes représentant les personnes handicapées sont appelés à déterminer les enjeux locaux liés à la sécurité des personnes handicapées.
		c) Produire un guide sur le déplacement sécuritaire des personnes à mobilité réduite et mettre en place les mesures nécessaires à cet effet.	Sommaire des règles de circulation proposées.	DST	Un groupe de recherche de l'Université Laval a été mandaté par la Direction de la sécurité en transport (DST) pour réaliser un projet de recherche scientifique qui permettra d'établir les lignes directrices pour la production d'un tel guide. Le projet de recherche est toujours en cours et devrait se terminer à l'automne 2016.  Intégré au projet de recherche, un sondage auprès de municipalités québécoises permettra de connaître les pratiques/besoins en conception d'aménagements piétonniers accessibles aux personnes handicapées.

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2014-2015
		d) Intégrer des mesures visant le déplacement sécuritaire des personnes handicapées dans le prochain plan d'action gouvernemental en sécurité routière.	Mesures énoncées dans ce plan d'action.	DST	Aucune action en particulier n'a été réalisée, car le dossier de la stratégie gouvernementale doit être présenté de nouveau aux autorités pour déterminer les suites à donner.
11. Normes et activités territoriales	A2	a) Répondre à toute demande relativement aux normes qui ont une incidence sur le déplacement des personnes handicapées.	Date de publication des normes. Réponses fournies.	DSO	Aucune demande reçue dans la dernière année.
		b) Collaborer avec les autorités municipales.	Liste des activités réalisées.	DSO DT	<p>Toute nouvelle installation de feux sonores, dans la ville de Québec, telles les 31 demandes en suspens depuis plusieurs années, devra être faite avec des systèmes normalisés tels qu'ils sont décrits dans les normes sur la signalisation routière. Quant aux installations actuelles, elles devront être remplacées par des systèmes normalisés à la fin de leur vie utile. La Ville pourra alors installer les 130 systèmes normalisés qu'elle a acquis dans le cadre du programme Infrastructure Québec.</p> <p>Le MTQ a offert des formations sur la Politique d'admissibilité au transport adapté pour les organismes ruraux de transport dans la MRC de la Haute-Côte-Nord et en Outaouais.</p> <p>La Direction de l'Outaouais (DO) siège au Comité technique en transport adapté de la STO, ainsi qu'à celui du Regroupement des transports adapté et collectif ruraux de l'Outaouais.</p> <p>À la suite d'une demande du Centre de réadaptation en déficience physique, des feux sonores pour piétons ont été aménagés à deux intersections à Lévis.</p> <p>Des travaux en collaboration avec la Direction du soutien aux opérations</p>

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2014-2015
					(DSO) et la Direction de la Capitale-Nationale (DCNAT) se sont déroulés pour l'implantation de signaux sonores dans les villes de Baie-Saint-Paul, La Malbaie et la Municipalité de Saint-Raymond. À Chambly, des feux sonores ont été installés par le MTQ, à l'été 2014, à l'intersection de la route 112 et de l'avenue de Salaberry.
12. Réseau cyclable	A3	a) Introduire, dans tout nouveau programme d'infrastructures de transport actif, une obligation quant à l'accessibilité pour les projets de développement ou d'amélioration subventionnés lorsqu'ils sont indépendants de la chaussée.	Programme adopté.	DSO	Le programme Véloce II est toujours en vigueur, avec les mêmes obligations pour l'universalité d'accès.
		b) Appliquer le volet transport actif du Programme d'aide gouvernementale aux modes de transport alternatifs à l'automobile (Véloce II).	Description et valeur des projets subventionnés.  Nombre de kilomètres ajoutés.	DT et DTTP	Le Programme d'aide gouvernementale aux modes de transport alternatifs à l'automobile (PAGMTAA), pour le volet infrastructure, a pris fin le 31 décembre 2012. Celui-ci a été remplacé par le volet 1 du programme Véloce II, actuellement en vigueur. En 2014-2015, ce volet du programme a donné lieu à de nouveaux engagements pour des subventions de 6 M\$, soutenant la mise en place de 62,5 km de nouvelles voies cyclables accessibles.  Dans le secteur de Gatineau, une subvention de 402 523 \$ accordée à cette ville a permis la réalisation d'une piste multifonctionnelle d'une longueur de 1,6 km. Dans le cadre du programme Véloce II, volet 1 (Développement des transports actifs dans les périmètres urbains), le MTQ a accordé une subvention de 197 000 \$ pour la réalisation de la piste cyclable à Baie-Comeau. Total du projet : 3,3 km. À Saint-Jean sur-Richelieu, le volet 2 (Développement de la Route verte et de ses embranchements), pour un montant de 69 570 \$, a permis

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2014-2015
					<p>d'ajouter 0,671 km.</p> <p>À Montréal, 5 projets d'implantation de voie cyclable ont été subventionnés d'une valeur de 2,6 M\$. Ainsi, 5,8 km de voie cyclable ont été ajoutés.</p> <p>À Lac-Mégantic, le volet 1 du programme a permis d'ajouter environ 1 km de piste subventionné pour un montant de 216 000 \$. Ce nouveau lien multifonctionnel sécuritaire relie un quartier enclavé, relie un parc récréatif et une école au réseau cyclopedestre.</p> <p>À Longueuil, 1105 m ont été ajoutés à la piste du boul. Jacques-Cartier, pour un montant de 94 000 \$. À Verchères, 216 717 \$ ont permis d'ajouter 520 mètres de bande cyclable sur la route 132.</p>
<b>13. Haltes routières et villages-relais</b>	A4	a) Poursuivre la mise en place des aires de service.	Pourcentage de travaux effectués.	DPR	100 % des 10 aires de service et haltes routières modernisées de la Direction des parcs routiers (DPR) respectent les normes du Code de construction du Québec à l'égard de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
		b) Tenir compte de l'accessibilité universelle des belvédères, de leurs équipements et des arrêts de véhicules lourds autres que ceux inclus dans les aires de service.	Mesures réalisées.	DGT et DT	Toutes les haltes routières sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Sur le territoire de la Direction de la Chaudière-Appalaches, toutes les haltes routières sont équipées de rampes d'accès. Des modifications ont été réalisées au bâtiment de la halte routière de L'Anse-Pleureuse : remplacement du seuil de porte, retrait de murs séparateurs pour augmenter l'espace et pose de barres d'appui.
		c) Mettre en place des Villages-relais qui incluent des services universellement accessibles.	Villages-relais certifiés accessibles.	DPR	En date du 31 mars 2015, aucun Village-relais n'est certifié officiellement.

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2014-2015
		d) Réaliser une campagne d'évaluation des Villages-relais qui ont signé une convention d'attribution de l'appellation en 2008 et production d'un guide aux fins de reconduction de l'appellation.	Nombre et description des évaluations réalisées.  Guide produit.	DPR	<p>Dans le processus d'évaluation de Kéroul, 2 visites sont prévues pour chaque Villages-relais. La première consiste en une visite d'évaluation. La deuxième en est une de suivi et de certification.</p> <p>Six des 11 municipalités évaluées en 2013-2014 ont eu leur deuxième visite en 2014-2015. Ce sont 116 établissements qui ont été réévalués dans ces 6 municipalités, pour un total de 160 services.</p> <p>En 2014-2015, 11 autres Villages-relais ont reçu une première visite de Kéroul. Ces visites ont permis d'évaluer 186 établissements.</p> <p>Au total, 580 services ont été évalués depuis 2 ans.</p> <p>Un guide de reconduction a été produit en mars 2014. Le document inclut une annexe décrivant dans le détail les critères d'accessibilité (aux personnes à mobilité réduite) à mettre en œuvre.</p>

La numérotation et les titres des secteurs d'activités font référence à ceux évoqués dans le Plan triennal d'action à l'égard des personnes handicapées 2012-2015.

## Actions du MTQ qui concernent son rôle de gestionnaire d'un organisme public

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2014-2015
14. Communications	A1	Adapter les différents moyens de communication du MTQ.	Pourcentage de réalisation relativement à chacune des difficultés rencontrées.	DC	<p>Rédaction d'un document expliquant l'application des standards d'accessibilité dans un document Word et dans les documents PDF allant sur le Web.</p> <p>Sensibilisation des directions du MTQ qui produisent des documents Web (page informationnelle*, documents PDF, vidéos, images, etc.) à l'application des standards d'accessibilité.</p> <p>* Fait allusion aux divers contenus qui se trouvent dans une page Web.</p>
15. Communications et ressources humaines	A2	a) Diffuser des articles informatifs sur le site Web du MTQ et dans l'intranet, et participer à la Semaine québécoise des personnes handicapées tenue en juin chaque année.	Description des articles diffusés et des activités réalisées.	DC et DRH	<p>Diffusion, en juin 2014, d'une brève nouvelle dans l'intranet du Ministère, faisant la promotion de la 18<sup>e</sup> Semaine québécoise des personnes handicapées et invitant le personnel à consulter, via des hyperliens, le site Web de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), ainsi que le document promotionnel <i>Des petits gestes de grande importance</i>, et à participer aux activités proposées.</p> <p>Diffusion, en décembre 2014, dans l'intranet ministériel, de l'article « Le Centre de coordination de la sécurité civile s'initie au rugby en fauteuil roulant » traitant de cette activité organisée par un employé, lui-même à mobilité réduite.</p> <p>Une section a été ajoutée au printemps 2015 dans le site Web du MTQ concernant le projet pilote sur les aides à la mobilité motorisée (AMM).</p>

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2014-2015
		b) Demeurer vigilant quant aux plaintes (GPL-6004) et analyser les autres demandes et commentaires effectués en ce sens (511 et appels téléphoniques, courriels ou lettres envoyés aux DT).	Nature et nombre de commentaires recueillis.	SEAIP BSM	Le MTQ a répondu à deux plaintes ainsi qu'à une demande d'intervention concernant le transport adapté des personnes. Le MTQ a aussi reçu 9 demandes de renseignements par écrit et 4 par téléphone concernant le transport adapté.
16. Ressources matérielles des bureaux centraux et territoriaux	A3	a) Corriger les lacunes physiques lors d'un déménagement ou de nouveaux travaux de construction, de concert avec la Société immobilière du Québec (SIQ), propriétaire de la majorité des bâtiments occupés par le MTQ.	Liste des travaux réalisés et description des actions effectuées.	DGFI et DT	<p>Le Centre de services de Papineauville a effectué des travaux majeurs de réaménagement, notamment avec l'ajout d'une douche selon les normes d'accessibilité universelle.</p> <p>Le Centre de services de Rouyn-Noranda s'est installé dans des nouveaux locaux à l'été 2014, où les normes d'accessibilité universelle du Code du bâtiment ont été respectées pour le rez-de-chaussée. Les salles de toilette ont été aménagées pour les personnes à mobilité réduite (poignée bec de canne). Aussi, un espace de stationnement est réservé aux personnes handicapées. L'entrée principale est équipée d'un microphone extérieur relié au secrétariat. Des boutons-poussoirs ont été installés à l'intérieur et à l'extérieur de la bâtisse pour l'ouverture de la porte principale.</p> <p>Des travaux sont en cours pour déménager le Service des projets au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble du Bureau de la coordination du Nord-du-Québec (BCNQ). Ces locaux sont accessibles aux personnes handicapées.</p>
		b) Abaisser les panneaux de contrôle des ascenseurs au siège social.	Nombre d'ascenseurs adaptés.	DGFI	Modernisation des ascenseurs du siège social terminée en 2015, y compris l'abaissement des panneaux de contrôle et l'ajout de messages sonores à l'arrivée sur chaque étage.



Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2014-2015
		c) Sensibiliser les gestionnaires à l'importance de maintenir l'aménagement sécuritaire des lieux.	Description des activités réalisées.	DGFI	Un courriel de sensibilisation a été acheminé à tous les occupants des bureaux centraux et territoriaux pour rappeler l'importance de maintenir des aménagements de bureaux conçus selon les normes et les règles d'accessibilité pour les personnes handicapées.
		d) Sensibiliser les responsables des achats à l'obligation de respecter l'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, comme le précise la directive 2-1-9 Approvisionnement et gestion d'ameublement de bureau du <i>Manuel administratif</i> traitant de l'approvisionnement en matériel adapté.	Description du matériel adapté acheté.	DGFI et DT	<p>Au cours de l'année 2014-2015, l'achat de matériel adapté a consisté en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• du mobilier intégré ajustable en hauteur;</li> <li>• du mobilier normalisé de couleur claire.</li> </ul> <p>La Direction de l'Abitibi-Témiscamingue (DAT) a sensibilisé les responsables des achats à l'importance d'avoir du matériel adapté pour l'employé ayant un handicap auditif. À la suite de l'acquisition d'un nouveau système de téléphonie IP, l'adaptation du poste téléphonique de l'employé est devenue nécessaire. La direction a fait l'acquisition d'un adaptateur muni d'un système Bluetooth permettant de faire le lien entre le téléphone et les appareils auditifs de l'employé.</p>
		e) Répondre aux demandes individuelles (employés) d'aménagements nécessaires.	Pourcentage de demandes satisfaites.	DGFI et DT	<p>Toutes les demandes individuelles d'aménagement ont été satisfaites.</p> <p>À la Direction de l'Outaouais (DO), la technicienne en prévention a suivi une formation sur l'ergonomie; elle est maintenant la personne-ressource dans le domaine. Cinq postes de travail ont fait l'objet d'une évaluation détaillée par un ergonome professionnel, et ce, en collaboration avec la technicienne en prévention.</p> <p>Une seule demande a été adressée pour du matériel de téléphonie par la DAT, et l'employé a été pleinement satisfait de la solution.</p>

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2014-2015
					À la Direction des Laurentides-Lanaudière (DLL) une technicienne est formée en ergonomie et propose les adaptations des postes au besoin.
17. Embauche	A4	Assurer un suivi des programmes gouvernementaux d'accès à l'égalité :	Statistiques annuelles sur l'embauche et la représentativité.	DGT et DRH	Au cours de l'année, 13 personnes qui ont déclaré vivre avec un handicap ont été embauchées. Les postes ont été répartis comme suit : 1 poste régulier, 4 postes occasionnels, 4 postes étudiants et 4 postes stagiaires.
		a) Plan d'embauche pour les personnes handicapées, dont l'objectif de représentativité est de 2 %.			Au 31 mars 2015, il y avait 43 employés réguliers handicapés au Ministère, portant le taux de représentativité de ce groupe au sein de l'effectif permanent à 0,8 %.
		b) Proposer des projets d'emploi dans le cadre du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH).	Nombre de projets et description sommaire.	DRH et DT	<p>Quinze projets d'emploi ont été déposés à l'automne 2014 au Secrétariat du Conseil du trésor. Parmi ceux-ci :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- projets d'agent de bureau à la DO et à la Direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (DBGI);</li> <li>- projet de technicien en administration à la DO;</li> <li>- projet de technicien des travaux publics à la DO.</li> </ul> <p>Les projets retenus pour financement en 2015 : 3 projets d'agent de bureau (Rimouski, Baie-Comeau et Gatineau).  À Rimouski, la personne a été intégrée à l'équipe des ressources humaines et effectue des tâches d'agent de bureau.  À Gatineau, la personne effectue divers travaux administratifs en vue d'assurer la bonne marche du secteur des ressources humaines, matérielles et financières. La personne a commencé son contrat occasionnel, d'une durée d'un an et un jour, le 4 mai 2015.</p>

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2014-2015
18. Recherche	A5	a) Inviter les diverses unités du Ministère et leurs partenaires à proposer des projets de recherche permettant d'accroître l'accessibilité des infrastructures et des services de transport aux personnes handicapées.	Nombre de projets déposés.	DER	Aucun projet de recherche démarré en 2014-2015, sous la coordination de la Direction de l'environnement et de la recherche (DER) et à l'initiative des unités du MTQ ou de ses partenaires, ne ciblait la clientèle des personnes handicapées.
		b) Tenir à jour le répertoire des projets de recherche effectués à ce sujet.	Mises à jour effectuées.	DER et DGT et toutes les directions	<p>Sous la coordination de la DER et de la DST, deux projets de recherche en cours de réalisation ciblent la clientèle des personnes handicapées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le projet de recherche intitulé « Mobilité et Accès : la voirie urbaine au service des déplacements sécuritaires des personnes à mobilité réduite », réalisé par M. François Routhier de l'Université Laval, démarré en 2013-2014, sera achevé en fin d'année 2016 selon le calendrier révisé.</li> <li>• le projet de recherche intitulé « Évaluation du potentiel d'application d'une démarche Code de la rue pour le Québec et identification des enjeux et stratégies liés à sa mise en œuvre », réalisé par une équipe de recherche sous la direction de M<sup>me</sup> Catherine Morency de l'École Polytechnique de Montréal, pour le compte de la Direction de la sécurité en transport (DST) du MTQ. Ce projet vise notamment à promouvoir l'intégration de la gestion de la demande dans la planification et la gestion de l'infrastructure publique et à améliorer la sécurité des déplacements en agglomération, plus particulièrement celle des clientèles dites vulnérables (piétons, cyclistes, personnes handicapées, etc.). Ce projet sera également complété en cours d'année 2016.</li> </ul> <p>À la Direction générale adjointe des projets stratégiques (DGAPS), des données statistiques ont été commandées à l'Institut de la statistique du Québec pour alimenter l'étude sectorielle sur la mobilité réduite, de même que le Plan métropolitain de mobilité durable.</p>

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2014-2015
<b>19. Orientations et politiques</b>	A6	a) Rencontrer les personnes responsables de l'élaboration de ces différents documents et plans.	Nombre de rencontres tenues.	BSM DP DTTP	Aucune rencontre n'a été tenue.
		b) Supprimer les duplications, notamment entre le PAPH et le Plan global de mise en œuvre (PGMO).	Produits obtenus.	BSM DTTP	Les travaux n'ont plus lieu d'être, puisque le quatrième et dernier exercice de collecte de données concernant le Plan global de mise en œuvre (PGMO) a été réalisé au cours de l'année 2012-2013.

La numérotation et les titres des secteurs d'activités font référence à ceux évoqués dans le Plan triennal d'action à l'égard des personnes handicapées 2012-2015.

Mis à jour le 2016-01-18.

## SIGLES

AOT :	Autorités organisatrices de transport	DTMAF :	Direction du transport maritime, aérien et ferroviaire
BCNQ :	Bureau de la coordination du Nord-du-Québec	DTTP :	Direction du transport terrestre des personnes
BSM :	Bureau de la sous-ministre	MTQ :	Ministère des Transports du Québec
DAT :	Direction de l’Abitibi-Témiscamingue	SAAQ :	Société de l’assurance automobile du Québec
DBGI :	Direction du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	SEAIP :	Service de l’éthique, de l’accès à l’information et des plaintes
DCA :	Direction de la Chaudière-Appalaches	STA :	Service du transport aérien
DCN :	Direction de la Côte-Nord	STF :	Service du transport ferroviaire
DCNAT :	Direction de la Capitale-Nationale	STO :	Société de transport de l’Outaouais
DE :	Direction de l’Estrie	STL :	Société de transport de Laval
DEM :	Direction de l’Est-de-la-Montérégie	STMMVSL :	Service du transport maritime et de la mise en valeur du Saint-Laurent
DER :	Direction de l’environnement et de la recherche		
DG :	Direction générale		
DGAPS :	Direction générale adjointe des projets stratégiques		
DGFI :	Direction de la gestion financière et de l’information		
DGIT :	Direction générale des infrastructures et des technologies		
DGT :	Direction générale des territoires		
DGTCPS :	Direction générale du transport collectif, des politiques et de la sécurité		
DIM :	Direction de l’Île-de-Montréal		
DLL :	Direction des Laurentides-Lanaudière		
DLMI :	Direction de Laval–Mille-Îles		
DMCQ :	Direction de la Mauricie–Centre-du-Québec		
DO :	Direction de l’Outaouais		
DOM :	Direction de l’Ouest-de-la-Montérégie		
DP :	Direction de la planification		
DPR :	Direction des parcs routiers		
DRH :	Direction des ressources humaines		
DSO :	Direction du soutien aux opérations		
DST :	Direction de la sécurité en transport		
DSLJSJ :	Direction du Saguenay–Lac-Saint-Jean–Chibougamau		
DT :	Direction territoriale		

*Transports,  
Mobilité durable  
et Électrification  
des transports*

Québec 